

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 7 juin 2025 à 19 h 30 au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : les conseillères Élisabeth Tessier, Lorraine Boisvert et les conseillers Gérald Cossette et Alain Déry et Dominique Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire.

Suite à la démission de la conseillère Chloé Germain-Thérien, le poste de conseiller(ère) au siège # 5 est vacant.

Madame Marie-Claude Jean, greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Quinze (15) personnes composent l'assistance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-97

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal – Séance ordinaire du 02 juin 2025 et séance extraordinaire du 09 juin 2025– Adoption

4. Correspondance

5. Administration générale

- 5.1. Comptes à payer et déboursés du mois de juin 2025 – Adoption
- 5.2. Projet de règlement 2009-475-02 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats – Avis de motion
- 5.3. Projet de règlement 2009-475-02 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats – Adoption
- 5.4. Politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle – Adoption
- 5.5. Résolution no 2024-12-166 – Amendement – Avis d'intérêt au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique *Éco-Énergie 360* de la Fédération Québécoise des Municipalités
- 5.6. Anthony Lampron – Formation *ROMAEU Catégorie OW-2 – Traitement des eaux usées par étang aéré* – Reconnaissance et bonification
- 5.7. Lot 5 395 049 – Désaffectation à des fins d'aliénation – Autorisation

6. Transports

- 6.1. Rang de la Rivière-Batiscan – Travaux de pavage partiel – Octroi d'un contrat

7. Hygiène du milieu

- 7.1. Gestion des bacs noirs le dimanche – Offre de service – Approbation
- 7.2. Traitement des eaux usées – Digestion des boues – Dosage par bio-torpilles – Octroi d'un contrat

7.3. Approvisionnement et traitement de l'eau potable – Analyseur de chlore – Octroi d'un contrat

8. Sécurité publique

9. Aménagement et urbanisme

9.1. Rue Lafontaine – Développement domiciliaire – Modification du protocole d'entente relatif à des travaux municipaux – Autorisation

9.2. Rue Lafontaine – Développement domiciliaire – Acquisition des infrastructures de rue – Engagement

10. Santé et bien-être

11. Loisirs et culture

11.1. Camp de jour 2025 – Salaires du personnel – Autorisation

11.2. Société d'histoire de Saint-Stanislas – 50^e anniversaire – Production d'un calendrier historique – Octroi d'une commandite

11.3. Reconstruction d'un gazébo – Octroi d'un contrat

12. Varia

13. Période de questions

14. Fermeture de la séance

Il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte l'ordre du jour tel que présenté; il demeure cependant ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE 09 JUIN 2025 - ADOPTION

2025-07-98

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal affirment avoir lu le projet de procès-verbal relatif à la séance ordinaire tenue le 02 juin 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 09 juin 2025 et déclarent qu'ils soient conformes aux délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte lesdits procès-verbaux.

4. CORRESPONDANCE

- **MAMH** - Compensation pour terre publique - Montant annuel 2025 de 15 \$
- **Commission municipale du Québec** – Révision périodique de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières – Avis à l'organisme (Maison de transition de la Batiscan) et à la Municipalité

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Comptes à payer et déboursés du mois de juin 2025 – Adoption

2025-07-99

Il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2025, du numéro 4145 au numéro 4167 et des paiements effectués par ACCÈS D pour un total de

43 paiements s'élevant à 72 894,30 \$; approuve les comptes à payer du mois de juin 2025 au montant total de 245 126.61 \$.

5.2 Projet de règlement 2009-475-02 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné à l'effet que le conseiller Dominique Cossette présentera, à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement 2009-475-02 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats.

L'objet dudit règlement porte sur la modification de la tarification relative aux demandes de permis ou de certificats.

5.3 Projet de règlement 2009-475-02 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats – Adoption

2025-07-100

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas ait adopté, le 04 mai 2009, le règlement numéro 2009-475 sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Stanislas puisse amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications audit règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ait dûment été donné par le conseiller Dominique Cossette à la séance ordinaire du 07 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, conformément à la Loi, tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées et ce, le jeudi 25 septembre 2025 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement ne contienne aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte le projet de règlement 2009-475-02 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats.

Ledit projet de règlement est mis à la disposition des citoyens.

5.4 Politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle – Adoption

2025-07-101

CONSIDÉRANT que l'intelligence artificielle (IA), dont l'intelligence artificielle générative (IA générative), apparaissent comme des moteurs de changements importants;

CONSIDÉRANT que l'IA dont l'IA générative présentent certains avantages à l'égard d'une augmentation de la productivité, de la créativité et de l'efficacité de la communication avec les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des outils d'IA et d'IA générative comporte de grands avantages, mais également des risques notamment à l'égard de la cybersécurité, du traitement des renseignements personnels, du respect et de la protection de la propriété intellectuelle, dont les droits d'auteurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas soit soumise, notamment, aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT qu'il soit actuellement difficile d'établir et de départager les risques exacts posés par l'IA et l'IA générative et qu'il soit donc nécessaire d'adopter une politique provisoire jusqu'à ce que les risques posés par les différents outils soient dès que possible identifiés et évalués.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte la *Politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle*.

Ladite Politique est mise à la disposition des citoyens.

5.5 Résolution no 2024-12-166 – Amendement – Avis d'intérêt au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique *Éco-Énergie 360* de la Fédération Québécoise des Municipalités

2025-07-102

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas ait adopté la résolution 2024-12-166 le 2 décembre 2024 confirmant son intention de participer au programme *Éco Énergie 360*;

CONSIDÉRANT que pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme *Éco Énergie 360*, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT que la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité soit nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas désire toujours manifester son intérêt au programme *Éco Énergie 360* ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas modifie la résolution 2024-12-166 afin qu'il y soit également résolu qu'elle autorise la directrice générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

5.6 Anthony Lampron – Formation ROMAÉU Catégorie OW-2 – Traitement des eaux usées par étang aéré – Reconnaissance et bonification

2025-07-103

CONSIDÉRANT que l'employé Anthony Lampron ait suivi le cours *Traitement des eaux usées par étang aéré* et qu'il l'ait réussie avec brio;

CONSIDÉRANT que l'employé manifeste une grande motivation pour son travail et que, de surcroît, il soit très apprécié par ses collègues et les citoyens qui ont eu des contacts avec lui;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde une majoration du taux de salaire horaire de 0,70 \$ à M. Anthony Lampron et ce de façon rétroactive à la date du 29 juin 2025.

5.7 Lot 5 395 049 – Désaffectation à des fins d'aliénation – Autorisation

2025-07-104

CONSIDÉRANT que le lot 5 395 049 est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite vendre ledit lot auparavant destiné à l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas désaffecte de l'utilité publique le lot 5 395 049 afin de pouvoir en faire l'aliénation.

6. TRANSPORT

6.1 Rang de la Rivière-Batiscan – Travaux de pavage partiel – Octroi d'un contrat

2025-07-105

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer des travaux partiels de pavage sur le rang de la Rivière-Batiscan;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs aient déposé une soumission et ce, comme suit (montants excluant les taxes) :

- Construction & Pavage Portneuf 59 567,63 \$
- Groupe 132 65 200,00 \$
- Asphalte St-Ubalde 109 975,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde le contrat à Construction & Pavage Portneuf au montant de 59 567,63 \$ et affecte la dépense au fonds carrières et sablières (55 16900 001).

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Gestion des bacs noirs le dimanche – Offre de service – Approbation

2025-07-106

CONSIDÉRANT que la collecte des ordures, dans le secteur village, s'effectue une fois par mois le lundi matin;

CONSIDÉRANT que les bacs doivent être placés en bordure de rue la veille au soir;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde 20 \$ par mois au concierge afin qu'il voit à mettre les bacs noirs des bâtiments municipaux la veille de la collecte.

7.2 Traitement des eaux usées – Digestion des boues – Dosage par bio-torpilles – Octroi d'un contrat

2025-07-107

CONSIDÉRANT que les étangs d'eau usées doivent être vidangés régulièrement;

CONSIDÉRANT les coûts importants qu'impliquent de telles vidanges;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle option s'offre à la Municipalité : La digestion des boues laissées sur place;

CONSIDÉRANT les économies substantielles que pourrait générer l'utilisation de cette méthode pour vidanger les étangs;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde un contrat à *PReautech instrumentation & odeurs* pour l'obtention de trois (3) bio-torpilles de bactéries destinées à digérer les boues; le tout pour un montant de 5 768,07 \$ plus les taxes applicables et ce, conformément à la soumission déposée le 25 juin 2025. Que la dépense soit affectée à la réserve financière *vidange des bassins d'eaux usées* 59 140 00 000.

7.3 Approvisionnement et traitement de l'eau potable – Analyseur de chlore – Octroi d'un contrat

2025-07-108

CONSIDÉRANT l'obligation qui est faite à la Municipalité que les lectures de chlore, pH et température de l'eau potable aux stations de pompage soient effectuées automatiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- accorde un contrat à *PReautech instrumentation & odeurs* pour l'installation de deux (2) panneaux de contrôle équipés des sondes nécessaires à la prise automatique et au transfert des données des puits 1 et 2 et ce, au montant de 9 978,72 \$ auquel un montant de 500 \$ est ajouté pour un serveur internet. Les montants excluent les taxes applicables;

- affecte la dépense à la réserve financière *stations de pompage aqueduc* 59 14000 001.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à cet item.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Rue Lafontaine – Développement domiciliaire – Modification du protocole d’entente relatif à des travaux municipaux – Autorisation

2025-07-109

CONSIDÉRANT qu’à l’article 3 de l’annexe E du protocole d’entente relatif à des travaux municipaux conclu entre la Municipalité et Groupe Fournier Diesel inc. il soit convenu que :

« 3. *Délai d’exécution des travaux*

La REQUÉRANTE s’engage à :

- a) Débuter les travaux au plus tard le 15 juillet 2025 [...]*
- b) Avant le 30 septembre 2025: réaliser l’ensemble des travaux prévus à la présente entente; [...]* »

CONSIDÉRANT que Groupe Fournier Diesel inc. soit en attente d’une attestation de conformité du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre le changement climatique, de la Faune et des Parcs ; que ladite attestation ne pourra être délivrée à temps pour permettre de début des travaux le 15 juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas modifie l’annexe E du protocole d’entente relatif à des travaux municipaux conclu avec Groupe Fournier Diesel inc. comme suit :

« 3. *Délai d’exécution des travaux*

La REQUÉRANTE s’engage à :

- a) Débuter les travaux dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de l’attestation de conformité délivrée par le MELCC. [...]*
- b) Advenant que les conditions météorologiques ne permettent pas la tenue ou la poursuite des travaux (ex. : période hivernale), la MUNICIPALITÉ accepte que la REQUÉRANTE puisse débuter ou compléter les travaux dès que les conditions le permettront. »*

9.2 Rue Lafontaine – Développement domiciliaire – Acquisition des infrastructures de rue – Engagement

2025-07-110

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour réaliser un projet de développement domiciliaire sur la rue Lafontaine à Saint-Stanislas-de-Champlain;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, le promoteur, *Groupe Fournier Diesel inc.*, doit effectuer des travaux pour aménager les infrastructures de la rue : Aqueduc, égouts et voirie;

CONSIDÉRANT que la réalisation desdits travaux soit conditionnelle à l'obtention d'une attestation de conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et qu'à cette fin, la Municipalité doit s'engager à acquérir les futurs réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- s'engage à acquérir les futurs réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie destinés à desservir les citoyens du nouveau développement domiciliaire de la rue Lafontaine dont le promoteur est Groupe Fournier Diesel inc.;
- autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document permettant de réaliser la présente résolution.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Rien à cet item.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Camp de jour 2025 – Salaires du personnel – Autorisation

2025-07-111

CONSIDÉRANT la tenue annuelle du camp de jour à Saint-Stanislas;

CONSIDÉRANT les taux de salaires horaires proposés comme suit :

Coordonnatrice	21,35 \$
Animatrices	17,11 \$
Éducatrice spécialisée	22,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise le versement des taux horaires précédemment cités.

11.2 Société d'histoire de Saint-Stanislas – 50^e anniversaire – Production d'un calendrier historique – Octroi d'une commandite

2025-07-112

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son 50^e anniversaire, la Société d'histoire de Saint-Stanislas envisage produire un calendrier historique 2026;

CONSIDÉRANT les frais encourus par la production dudit document;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde un montant de 250 \$ à la Société d'histoire afin de faciliter son projet de production d'un calendrier historique.

11.3 Reconstruction d'un gazébo – Octroi d'un contrat

2025-07-113

CONSIDÉRANT le gazébo situé sur le bord de la rivière Batiscan, ravagé par un incendie le 06 juin dernier;

CONSIDÉRANT l'appréciation manifesté envers cette infrastructure et conséquemment, l'importance de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde, à Atelier Daniel Brouillette, un contrat de construction d'un gazébo de 20 pieds de diamètre au montant de 16 000\$ plus les taxes applicables, installation incluse et ce, conformément à la soumission déposée le 16 juin 2025. Que la dépense soit affectée à l'*excédent de fonctionnement non affecté 59 11000 000*.

12. VARIA

Des élus municipaux soumettent à l'assemblée de l'information relativement aux sujets suivants :

- **Élections municipales du 02 novembre 2025** – Poste de maire : le maire Luc Pellerin annonce à l'Assemblée qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-07-114

À 20 h 02, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition d'Alain Déry.

Marie-Claude Jean
Greffière-trésorière

Luc Pellerin
Maire

Je, Luc Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.